

Résidence MONTAUBAN – BOUSSU-BOIS

Construction d'un immeuble d'appartements

Echelle des paiements

5% d'acompte à la signature du compromis

10% à la réalisation du radier de fondation

10% à la réalisation de la dalle haut du sous-sol

10 % à la réalisation de la dalle haut du rez

10 % à la réalisation de la dalle haut du premier étage

10 % à la réalisation de la dalle haut du deuxième étage

10% à la réalisation de la couverture et étanchéité

10% à la pose des châssis et vitrages

5% à la réalisation des cloisonnements et canalisations techniques

5% à la réalisation des enduits et chapes

5% à la réalisation des revêtements de sol

5% à la pose des appareils sanitaires, de chauffage,

5% à la réception provisoire et remise des clefs du lot concerné.